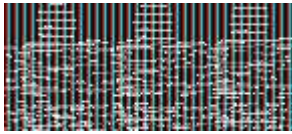


L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS L'ASSEMBLEE GENERALE
DE LA SOCIETE
en date du jeudi 25 juin 2026

Le 25 juin 2026 à 10 H 30, les actionnaires de la SA Eclisse Promotion au capital de 9.588.510 €, inscrite au RCS de Rodez sous le numéro 391 584 877, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social de la société sur convocation individuelle adressée le 9 juin 2026 par voie électronique par Monsieur Cyril GASPAROTTO, Directeur général de la société, par délégation du conseil d'administration de la société, conformément à l'article 20 des statuts.

CONSTITUTION DU BUREAU

Monsieur Christophe PALOUS préside la séance en sa qualité de Président du conseil d'administration conformément à l'article 21 des statuts.

Le Président constitue le bureau.

Sont nommés scrutateurs :

- Monsieur Cyril GASPAROTTO, représentant la SAS Sud Massif Central Immobilier,
- Monsieur Jean-François LAURENS.

Madame Nathalie PLAT SOLAZZI remplit les fonctions de secrétaire.

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés
ateurs et le secrétaire. Cette feuille permet de constater que 10
s ou représentés.

um requises par la loi au titre de l'assemblée générale ordinaire sont
les commissaires aux comptes.

unis en assemblée générale avec à l'ordre du jour les points suivants :

e :

apport général des commissaires aux comptes sur les comptes et
étés le 31 décembre 2025 - Quitus aux administrateurs,

es sur les conventions réglementées et approbation de ces

20 boulevard Laromiguière
12000 Rodez

T.

www.eclisse-promotion.fr

Agence de Toulouse

181 route d'Albi, 31200 Toulouse

Société anonyme au capital de 9 588 510 euros

RCS RODEZ 391 584 877 - APE 4110A

TVA Intracommunautaire FR 59 391 584 877

.../...

VOTE DES RESOLUTIONS

.../...

SIXIEME RESOLUTION – MANDAT D'ADMINISTRATEUR : NOMINATION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de nommer Monsieur Bernard BIROT en qualité d'administrateur, pour une durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2031.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

.../...

HUITIEME RESOLUTION – POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra, afférentes aux résolutions adoptées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, les jours, mois et an susdits qui a été signé par le président et le secrétaire ainsi que par les scrutateurs.

Le président,
C. PALOUS

Un scrutateur,
C. GASPAROTTO

Un scrutateur,
JF. LAURENS

Le secrétaire,
N. PLAT-SOLAZZI

Pour extrait certifié conforme,
Le Directeur général,
Cyril GASPAROTTO

